



Deratisation qui doit payer

Par **Dede81**, le **23/12/2016** à **18:24**

Bonjour à tous, depuis quelques temps j'entends des rongeurs dans les combles, à votre avis que va me répondre mon propriétaire est-il obligé de faire intervenir une entreprise?

Par **jos38**, le **24/12/2016** à **15:14**

bonjour. si vous avez accès aux combles vous pouvez mettre des pièges. sinon prévenez le immédiatement par lettre recommandée avec accusé de réception car ils vont proliférer rapidement et faire des dégâts . il pourra vous reprocher alors de ne pas l'avoir averti